

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 au contrat de DSP réseau à très haut débit Herminéo**

**Il est proposé de modifier les conditions de la convention de DSP entre QBO et Quimper Communauté télécom filiale d’Axione infrastructure sur 2 aspects : le déclassement des biens de retour non nécessaires au bon fonctionnement du réseau et une évolution du catalogue de service et de la grille tarifaire.**

**\*\*\***

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a désigné la société Quimper Communauté Télécom, filiale d’Axione infrastructure comme délégataire du service public relatif à l’exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et pour une durée de 10 ans. Une nouvelle convention de concession a été signée entre QBO et Quimper Communauté Télécom.

Il convient aujourd’hui de faire évoluer le contrat sur 2 aspects :

**Mise en œuvre d’une procédure de déclassement des équipements démontés ou obsolètes :**

Le réseau existant depuis 2007, certains équipements sont devenus obsolètes : équipement électroniques actifs, onduleurs, ... Il convient donc de les sortir de l’inventaire technique et comptable de la Concession. Aussi Quimper Bretagne Occidentale validera au travers d’une fiche de déclassement proposée par le délégataire le déclassement des équipements démontés, devenus obsolètes et de manière générale, les biens de retour qui ne sont plus nécessaires au bon fonctionnement du service public délivré par le réseau, sortant de l’inventaire.

### **Évolution du catalogue tarifaire :**

Afin d'adapter l'offre à la demande et les tarifs aux prix du marché, il est proposé de faire évoluer le catalogue de services de la façon suivante :

- Modification de l'offre fibre entreprises de 300 Mb à 500 Mb et baisse du tarif à 210 € ;
- Baisse de l'offre fibre entreprises 1 Gb à 250 € ;
- Ajout de nouveaux profils 2 Gb, 4 Gb et 10 Gb, respectivement à 400 €, 500 € et 650 € ;
- Modification de l'offre Fidélisation : passage de la Garantie de Temps de Rétablissement contractuelle (GTR) de 10h à une GTR 4h et ajout de profils 500Mb et 1Gb.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider le projet d'avenant n°1 au contrat de concession entre Quimper Bretagne Occidentale et Quimper Communauté Télécom, filiale d'Axione Infrastructure et d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de concession entre Quimper Bretagne Occidentale et Quimper Communauté télécom.